



Peypin

**DELIBERATIONS EXAMINES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
EN SEANCE DE 30 NOVEMBRE 2023**

Le quorum (au moins de 5 élus présents) étant atteint,
L'assemblée peut valablement délibérer
(Article L2121-25 CGCT)

N° DE DELIBERATION	OBJET	SENS DES VOTES		
		POUR	CONTRE	ABS
0009/2023	Approbation de la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique avec la Direction Régionale des Finances Publiques	7		

Le Président du CCAS,
Jean Marie LEONARDIS

